



Commission des finances et des affaires générales

- 5 Administration générale

Augmentation et diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Echéanciers de crédits de paiement (CP)

Rapport n° CG/2014/24

Service Chef de file :

Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations qui se réalisent sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1er exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable en procédant ensuite à des reports d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;

- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût de l'opération et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours. Chaque AP doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement.

Au BP 2014, le Département a fait le choix de passer la quasi intégralité de la section d'investissement de son budget principal en autorisations de programme. Cette gestion rationalisée présente plusieurs atouts :

- Amélioration progressive du taux de réalisation des investissements
- Suppression des reports
- Rapprochement de l'exécution budgétaire (CA) avec la prévision (BP)
- Fiabilisation de la prospective financière

Le détail des AP et AE créées, abondées ou diminuées au Budget Supplémentaire (BS) 2014 est présenté dans les annexes au présent rapport. Les crédits nécessaires pour les prochains exercices sont ventilés par année dans les tableaux figurant au document annexe au projet de BS.

1. Les AP nouvelles :

Les AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un engagement total de 16,5M€. Au titre de ces 16,5M€, 16,4M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de Budget Supplémentaire (BS) 2014, conformément aux éléments détaillés en annexe.

2. Les AP abondées :

Un certain nombre d'AP d'un montant global de 46,8M€, ouvertes sur les exercices précédents, sont proposées en augmentation à hauteur de 9,6M€, conformément aux éléments détaillés en annexe. Ces augmentations s'expliquent principalement par la transition entre un budget majoritairement hors AP à un budget quasi intégralement en AP ; elles sont en effet dues à un recalibrage fin en début d'année 2014 au vu de la réalité de l'exercice 2013.

3. Les AP diminuées :

Des AP d'un montant global de 53,4M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 10,8M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

4. Les AE diminuées :

Des AE d'un montant global de 0,14M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 0,06M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2014-2017 de l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de budget supplémentaire de l'exercice 2014.

Strasbourg, le 30/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL